

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

**N° 17-DCM-DGS-127**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT DECEMBRE** à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Décembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'UNICEF**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – François MEURIER

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER  
Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO  
Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ  
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND  
Marie-Paule DELAROCQUE à Yves PARENT  
Jennifer DELI à Nicole VACCA  
Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Céline PRATI-AIGUIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Madame Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis plusieurs années, la commune reverse à l'UNICEF la moitié des recettes perçues par la Ville à l'occasion de la manifestation dite « Puces des Pitchouns ».

L'édition d'octobre dernier ayant permis l'encaissement de 360.00€, c'est une somme de 180.00€ qui serait à reverser cette année.

Au regard de la modestie de la somme et de la volonté de la commune de confirmer son soutien à la mission poursuivie par cette organisation internationale de protection de l'enfance placée sous l'égide de l'ONU, il est proposé de porter cette somme à 500 euros.

**Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :**

- **A procéder au versement à l'UNICEF d'une subvention d'un montant de 500,00€ (cinq-cent euros)**

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**  
32 voix POUR

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.